

BREVET DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR
COMPTABILITÉ ET GESTION

ÉPREUVE E41 - Étude de cas

Lundi 20 Mars 2023 8h00 – 12h00

Le sujet se présente sous la forme de 4 missions indépendantes

Page de garde

Présentation de l'entreprise SARL ZOLPAN

p 1

MISSION 1 : Gestion comptable

p 3

MISSION 2 : Opérations d'inventaire

p 3

MISSION 3 : Gestion fiscale

p 3

MISSION 4 : Gestion sociale

p 4

ANNEXES

A - Documentation comptable, financière, fiscale et sociale associée à la situation

MISSION 1 : Gestion comptable – Annexe A1 p 5

MISSION 2 : Opérations d'inventaire – Annexe A2 p 7

MISSION 3 : Gestion fiscale – Annexe A3 p 8

MISSION 4 : Gestion sociale – Annexes A4 à A9 p 8

B - Extraits issus de la réglementation comptable, financière, fiscale et sociale en vigueur

Annexe B1 : Documentation fiscale p 11

Annexe B2 : Documentation sociale p 12-14

C – annexe à rendre

MISSION 1 : Gestion comptable – Annexe C1 p 15-16

MISSION 2 : Opérations d'inventaire – Annexe C2 p 17-18

MISSION 3 : Gestion fiscale – Annexe C3 p 19

MISSION 4 : Gestion sociale – Annexes C4 à C6..... p 20-21

AVERTISSEMENT

Si le texte du sujet, de ses questions ou de ses annexes, vous conduit à formuler une ou plusieurs hypothèses, il vous est demandé de la (ou les) mentionner explicitement dans votre copie

Il vous est demandé d'apporter un soin particulier à la présentation de votre copie. Toute information calculée devra être justifiée et les démarches devront être clairement décrites.

Les enregistrements comptables devront être présentés de façon structurée et indiquer les informations suivantes :

- **Pour l'ensemble de l'opération : la date, le code journal et le libellé de l'opération,**
- **Pour chaque ligne de l'opération : le N° de compte général, le N° de compte de tiers (le cas échéant) et le montant "débit" ou "crédit".**

Documents et Matériel autorisés

Liste des comptes du plan comptable général, à l'exclusion de toute autre information.

Une calculatrice de poche

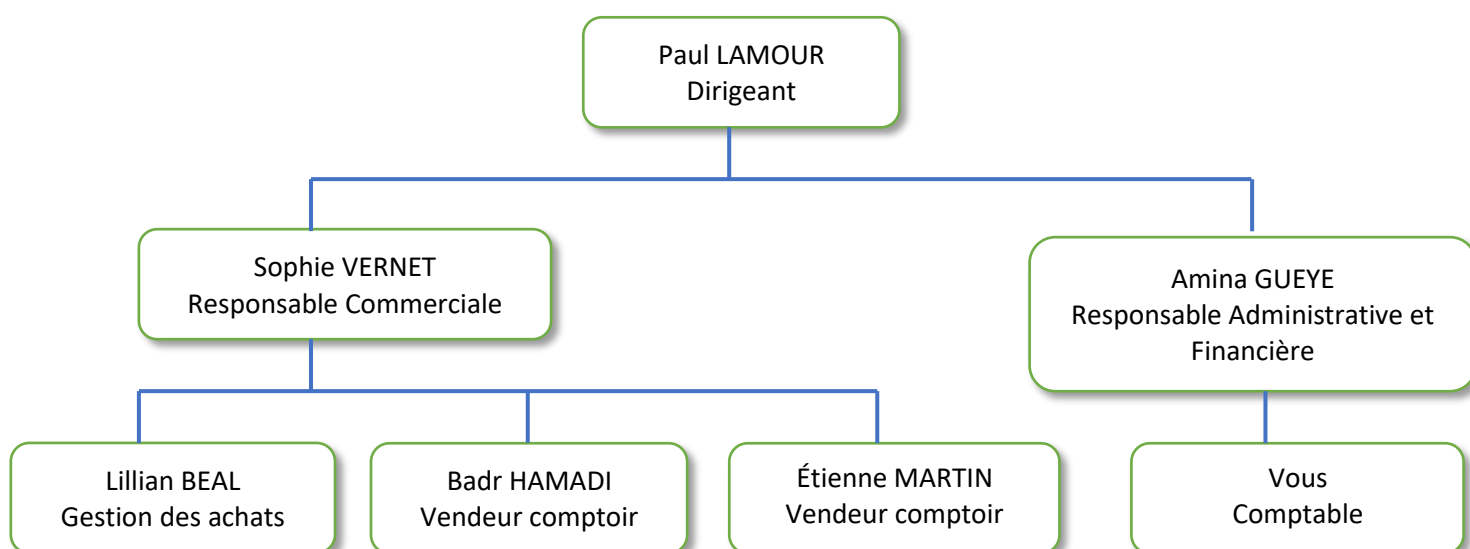
Présentation de l'entreprise

Depuis 60 ans, la société Zolpan fabrique et commercialise des peintures et des systèmes destinés à la protection et à l'embellissement de l'intérieur et de l'extérieur des bâtiments.

Plébiscitée par les professionnels du bâtiment, Zolpan a toujours affirmé son expertise produit en concevant et fabriquant des peintures et des systèmes techniques et innovants pour la protection, l'isolation et la décoration des bâtiments collectifs ou individuels, en neuf ou en rénovation, en intérieur et en extérieur.

En tant que distributeur, Zolpan propose également une offre de produits complémentaires en revêtements de murs et de sols mais également en outillage et matériel. Ses produits sont disponibles dans les 170 des points de vente de la société. Reconnue son savoir-faire et sa qualité de ses produits, la marque s'adresse aux professionnels et aux particuliers.

Vous venez d'être embauché comme comptable au sein d'un de ses points de vente le magasin ZOLPAN situé 3 boulevard Charles Voisin à Andrézieux-Bouthéon. Afin de satisfaire les deux types de clientèle, le magasin ouvre de 7H30 le matin à 17H30 le soir du lundi au vendredi et de 8H à 12H le samedi matin. L'organigramme de l'entreprise est le suivant :



M. LAMOUR assure la gérance du magasin, Sophie VERNET est responsable commerciale et chargée des relations commerciales avec les professionnels. Badr HAMADI et Étienne MARTIN sont en charge des particuliers.

Amina GUEYE a la responsabilité du domaine comptable et financier.

L'exercice comptable coïncide avec l'année civile (clôture des comptes au 31 décembre de chaque année). La société est soumise au régime d'imposition réel normal pour la TVA (taux 20%).

Elle relève de l'impôt sur les sociétés pour l'imposition de ses bénéfices selon le régime des PME.

Organisation comptable de la société ZOLPAN

Organisation informatique

L'entreprise tient sa comptabilité à l'aide de la suite logicielle EBP classic 2020 et utilise EBP Comptabilité et EBP Gestion commerciale. Elle fait appel au cabinet SAG'EXPERT pour l'établissement des bulletins de salaire et du livre de paye.

Organisation comptable

La SARL ZOLPAN utilise les journaux auxiliaires suivants :

- le journal des achats : AC
- le journal des ventes : VE
- le journal de banque : BQ
- le journal de caisse : CA
- le journal des opérations diverses : OD
- le journal des à nouveaux : AN

Extrait du plan des comptes pour certains comptes spécifiques :

445640	TVA en attente sur encaissement	445712	TVA collectée 20%
445662	TVA déductible sur les achats 20%		
.....		
		512100	CM du Nord
.....		
603710	Variation du stock de peinture	707100	Ventes de Peintures
603720	Variation du stock d'enduit	707200	Ventes d'enduits
.....	707300	Ventes de petits outillages (pinces, brosses...)
622500	Rémunérations d'affacturage
627500	Frais bancaires sur effets	708800	Produits des activités annexes
.....	763100	Intérêts sur créances clients
661610	Intérêts sur escompte des effets		
.....		
.....		

Extrait du livre des procédures :

- Achats, ventes et règlements :

Les factures d'achat et de vente sont enregistrées à leur date d'émission.

La société a créé un plan de comptes de tiers auxiliaires (extrait) :

	Compte Fournisseurs	09CHOMET	SARL CHOMETTE
01LAVNET	Fournisseur LAVNET	09DECOPL	Société DECOPLATRE
		09DECORE	Société DECOREV
	Compte Fournisseur d'immobilisations	09LAMBER	EURL LAMBERT
01BUROCH	Fournisseur BUROCHIC	09SNTPEI	SARL SNT Peinture
01GARAGE	Fournisseur GARAGE ARTEMIS	09PART	Clients Particuliers

Les règlements sont enregistrés le jour d'émission du moyen de paiement.

L'entreprise n'a pas choisi d'activer les frais sur acquisitions d'immobilisations.

- Facturation :

La procédure de facturation diffère selon la nature du client :

Pour les clients professionnels :

- Pour les clients ne disposant pas d'un « compte », la facture est délivrée au moment de l'enlèvement de la marchandise par le client dans le magasin. Le paiement s'effectue au comptant avec escompte de 2%.
- Pour les clients habituels disposant d'un « compte », les factures sont établies chaque semaine avec un règlement à 30 jours.

Pour les particuliers, les factures sont remises au moment de l'achat et le paiement est immédiat. Elles sont comptabilisées dans le compte 09PART.

MISSION 1 : GESTION COMPTABLE

Annexe A1

Annexe C1 (à rendre avec la copie)

Depuis le mois de novembre 2022, afin d'améliorer la trésorerie de l'entreprise, il a été décidé de changer certaines pratiques : Désormais, les règlements des clients s'effectuent majoritairement par effets de commerce (LCR Papier mais aussi magnétique)..

Madame Gueye vous confie le traitement comptable, des documents comptables reçus courant décembre 2022 et non comptabilisés à ce jour.

Après avoir complétez le document envoyé par la banque le 21/12, vous êtes chargé(e) de finaliser la tenue de la comptabilité courante de la société.

MISSION 2 – TRAVAUX D'INVENTAIRE

Annexe A2

Annexe C2 (à rendre avec la copie)

Les travaux comptables de fin d'exercice 2022 ont déjà été partiellement effectués. Néanmoins, quelques points restent en suspens concernant l'actif circulant (Certains stocks et créances clients). Mme Gueye vous demande de procéder à leur traitement.

Vous êtes chargé(e) de présenter toutes les étapes de votre travail (calculs, tableaux...) et de procéder aux enregistrements comptables nécessaires pour le mois de décembre 2022.

Annexe A3

MISSION 3 : GESTION FISCALE

Documentation B1

Annexe C3 (à rendre avec la copie)

Mme VERNET Salariée de l'entreprise sollicite votre aide pour son calcul de l'Impôt sur le Revenu.

Elle voudrait savoir si elle a intérêt à appliquer l'abattement forfaitaire plutôt que de calculer ses frais réels. Elle souhaiterait aussi que vous évaluiez son Impôt à payer. Elle vous transmet un certain nombre d'information à ce sujet.

Á l'aide des documents fournis, Mme GUEYE souhaite que vous apportiez les réponses aux interrogations de votre collègue.

Comme vous êtes titulaire d'une licence professionnelle Collaborateur Social et Financier, le dirigeant Paul LAMOUR aimerait s'équiper avec EBP PAYE et vous en confier la responsabilité à partir d'avril 2023. Dès aujourd'hui, il a grand besoin de vos services.

En effet, M LAMOUR vient de recevoir un jugement du tribunal concernant Lilian BEAL. Il devra rentrer en application à partir du mois d'avril 2023. Il a fait une simulation sur Internet et trouve un montant qu'il vous demande de vérifier.

Vous êtes chargé(e) de préparer la mise en application de ce jugement en informant M BEAL du montant de la saisie ainsi que de la durée nécessaire pour éponger sa dette.

Sophie VERNET a beaucoup de mal à comprendre son bulletin de paie très complexe. Elle sait qu'en mars elle doit recevoir une partie de sa commission sur les performances de l'année dernière. Comme elle a appris que vous êtes spécialiste en droit social, elle vous demande votre aide.

Vous êtes chargé(e) répondre au mail de Mme VERNET et de lui expliquer son bulletin de paie.


FACTURES D'ACHAT :

SARL BURO CHIC 23 rue Geoffroy Guichard 42000 Saint Etienne		Facture n° 02/ZOL/025 Le 13 décembre 2022		
		Sté ZOLPAN 3 bd Charles Voisin 42 160 Andrézieux Bouthéon		
Désignation	Qté	Code TVA	Pu HT	Montant HT
Bureau Secrétaire	1	2	650,00	650,00
Facture à payer par chèque avant le 18/12/2022			Total HT	650,00
			Escompte 3%	19,50
			Net Financier	630,50
			TVA 20%	110,50
			-Acompte versé	100,00
Net à payer EN €			641,00	

GARAGE ARTEMIS		Sté ZOLPAN	
63, avenue Roland Garros		12 Cours Victor Hugo	
42 160 Andrézieux Bouthéon		42 160 Andrézieux Bouthéon	
FR 56 89659871		Andrézieux le 18/12/2022	
		Facture n°VE/10/012	
Désignation	BRUT HT		
Véhicule Renault Transit L1H2 - blue DCI150	35 200,00		
Pack Easy Protect	1 150,00		
TOTAL HT	36 350,00		
Remise 5%	- 1 817,50		
Frais Installation de Casiers	800,00		
TVA 20%	7 066,50		
	Carte Grise	387,00	
	Carburant (Diesel) TTC	60,00	
	Net à payer TTC	42 846,00	
Paiement Par LCR à 30j Fin de mois			

20/12 :

Copie Écran pour LCR magnétique transférée à la banque :

 CREDIT MUTUEL	
	20/12/2022
AVIS DE CREDIT n° 12/019	
SARL ZOLPAN	
Remise Effet Magnétique n°36 – Taux d'escompte 6%	
Nominal	
Frais Remise HT	10,00
TVA 20%	2,00
Intérêts	
Montant net à votre crédit en €	

Date de remise	20/12/2022
Montant de la remise	1 788,90
Saisie de l'effet	
N° Effet	36
Date création	16/12/2022
Date Échéance	30/01/2023
Nom du tiré	SARL CHOMETTE
RIB Tiré	25892 25698 2365987 22
Banque Tiré	LCL Bellevue

VALIDER

Annexe A2 – Etat de l'actif circulant au 31/12/2022

▪ Extrait de la balance des stocks avant inventaire 2022

Numéros de compte	Intitulés des comptes	Solde débiteur	Solde créditeur
371050	Stock de Peinture Satinée Plafond	22 152,00	
372020	Stocks d'Enduit Décoratif	11 223,00	
397105	Dépréciations Stock de peintures		2 089,00
397202	Dépréciations Stock d'enduits		750,00
416000	Clients douteux	11 324,28	
491600	Dépréciations des clients		5 098,00
503010	VMP – Actions VEOLIA	1 410,00	
590301	Dépréciations des Actions		20,50

▪ Stocks au 31/12/2022

Éléments en stocks	Valeur comptable 2021	Valeur comptable 2022	Valeur Vénale 2022
Stock de Peinture Satinée Plafond	22 152,00	21 548,00	22 450,00
Stocks d'Enduit Décoratif	11 223,00	12 420,00	11 580,00 (1)

(1) Un lot d'enduit a été détérioré suite à une fuite d'eau.

▪ État des VMP :

La Société détient des VMP : 50 actions VÉOLIA achetées en 2020 au cours de 28,20€ l'unité. La dernière cote de l'année 2022 est de 26,30€.

▪ Extrait de la balance âgée des clients :

Numéro de compte	Intitulé du compte	Solde du compte	Solde non échu	De 1 à 30 jours	De 31 à 60 jours	De 61 à 90 jours	Plus de 90 jours
411000 Clients							
09MBDREF	Client MB'DREF	7 980,00					7 980,00
416000 Clients douteux							
09DVPLAT	Client DV Plâtrerie Peinture	5 472,24					5 472,24
09STAFFP	Client STAFF'Pro	3 450,60					3 450,60
09MANIER	Client MANI Eric Peintre	1 507,44					1 507,44

- ✓ **Client MB'DREF** : cette facture date du mois d'août 2022. Après étude du dossier du client, Mme Gueye pense pouvoir récupérer 60% de la créance.
- ✓ **Client DV Plâtrerie Peinture** : Ce client a connu des difficultés suite au départ de son chef de chantier. Depuis le début de l'année, un premier versement de 500€ a été effectué. Mme Gueye a bon espoir d'être réglée bientôt. La dépréciation n'est plus évaluée qu'à 30% (montant de la dépréciation en 2021 : 1 995€).
- ✓ **Client STAFF'Pro** : cette créance date de juin 2021. Le client en difficultés financières a depuis, été mis en procédure de liquidation judiciaire et le jugement de clôture a été prononcé le 03/12/2022. Une dépréciation avait été constatée l'année dernière à hauteur de 80%.
- ✓ **Client Mani Éric Peintre** : La créance date de novembre 2021. Le client s'était engagé en début d'année 2022 à nous régler sa créance de façon échelonnée. Un seul paiement a eu lieu. Il faut aujourd'hui enregistrer une perte probable de 100% du restant dû.

Annexe A3 – Imposition sur le revenu de Madame VERNET

Salariée de l'entreprise « Zolpan » son salaire net imposable est de 35 560,00.

Elle habite à 25 km de son lieu de travail et utilise son véhicule personnel (4CV) pour effectuer ses déplacements. Elle prend 5 semaines de congés par an et effectue un aller-retour quotidien, 5 jours par semaine. Elle prend ses repas sur place (il n'y a pas de cantine dans l'entreprise).

Cette année elle a fait appel à un jardinier pour tailler ses haies : Montants de la facture 600€

Elle a deux enfants Ambre 10 ans et Anaëlle 8 ans.

Elle est mariée et son conjoint déclare un salaire net imposable de 37 420€. Celui-ci habitant à proximité de son lieu de travail ne souhaite pas opter pour les frais réels.

Annexe A4 – Courrier du tribunal judiciaire

TRIBUNAL JUDICIAIRE

Place du Palais de Justice

42 000 SAINT ETIENNE CEDEX 1

Saint-Etienne, le 12 février 2023

Débiteur : BEAL Lilian

12 place du Breuil

42 700 FIRMINY

Saisie arrêt des rémunérations du travail

Notification de la saisie arrêt à l'employeur (art. R. 3252-7 du Code du travail)

Créancier : Trésor Public

Rue Mi-Carême, 42 100 SAINT-ETIENNE

Employeur : Société ZOLPAN

3 Boulevard Charles Voisin

42 160 Andrézieux Bouthéon

Le greffier du tribunal judiciaire, procédant conformément à l'article R. 3252-7 du Code du travail, vous notifie en votre qualité d'employeur, que par ordonnance rendue par le juge du tribunal judiciaire le 1^{er} décembre 2022, le créancier ci-dessus-nommé a été autorisé à faire pratiquer une saisie arrêt des rémunérations de travail que vous êtes appelé à régler à votre employé ci-dessus qualifié : débiteur saisi.

Montant de la créance : **6 000 €**

Le juge du tribunal judiciaire



Le greffier en chef



Annexe A5- Informations concernant M BEAL Lilian

Nom	BEAL Lilian
Emploi	Gestion des achats
Contrat	CDI
Temps plein/partiel	Temps plein
Cadre / Non cadre	Non Cadre
Date entrée	08/01/2015
Salaire net mensuel après PAS	1 900
Etat civil	marié avec 2 enfants

Annexe A6 : simulation sur <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R57371>

Résultat de la simulation 0

Total de la quotité saisissable :

309.88€

Annexe A7 – mail de Madame VERNET

De : vernet@zolpan.fr	A : comptable@zolpan.fr
Le : 20 mars 2023	
Objet : explication bulletin de paie	
Bonjour, Je ne me suis jamais intéressée à mon bulletin de paie et j'aimerais être sûre que je bénéficie bien de toutes les rémunérations qui me sont dues notamment en mars 2023. Ceci est d'autant plus important que j'aimerais planifier un beau voyage avec mon mari cet été. En mars, je devrais effectuer 5 heures supplémentaires majorées à 25%. De plus avant d'être embauchée chez Zolpan, j'ai travaillé 6 ans chez 6murs. Dans cette entreprise, je n'avais pas l'habitude de bénéficier davantage en nature. Pourrais-tu m'indiquer les conséquences des avantages en nature sur mon bulletin de paie ainsi que sur l'imposition de mes revenus ? Je te mets en pièce jointe mon bulletin de paie comme il a été simulé pour mars. Bien cordialement, Michèle VERNET	

Annexe A8 – informations concernant la rémunération de Madame VERNET

1. Extrait contrat de travail de Michèle VERNET

Entre d'une part société ZOLPAN [...] Et d'autre part, Mme VERNET Michèle [...]

Objet du contrat : le contrat est établi

- Pour une durée indéterminée à compter du 01 janvier 2011,
- Pour une durée de travail de 35H par semaine, du lundi au samedi selon le planning fixé,
- Avec une qualification « responsable commerciale » .../....

Éléments de Rémunération : le salaire de base, conforme à la CCN, est de 2 200 € [...]

Un acompte de 150 € sera versé systématiquement le 15 de chaque mois.

2. Commissions sur CA : Elle dispose d'une commission sur CA de l'année précédente versée en 2 fois sur le mois de mars et celui de septembre de l'année suivante (CA 2022 donnera une prime versée pour la moitié en mars 2023 et l'autre moitié en septembre 2023). **CA 2022 = 120 000**

Cette commission n'est pas prise en compte dans le calcul du taux horaire des heures supplémentaires.

3. Prime d'ancienneté : Calcul selon la convention collective en vigueur.

4. Avantages en nature véhicule

Avantage en nature véhicule : Citroën C3 AIRCROSS

Date d'acquisition : 06/09/2020

Valeur d'acquisition : 20 000 € TTC.

Kilométrage annuel (professionnel et privé) : 20 000 km Kilométrage annuel privé : 5 000 km

Le coût annuel de l'assurance s'élève à 560 € et les frais d'entretien à 1 200 €.

L'entreprise ne prend pas en charge le carburant.

L'avantage en nature est évalué selon les dépenses réelles.

5. Avantages en nature Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication

Ordinateur portable valeur à neuf TTC	1 200 €
Abonnement mensuel téléphone mobile TTC	30 €
EVALUATION	Selon base forfaitaire

6. Complémentaire santé : Souscription à une complémentaire santé de 90 € financée à 60% par l'entreprise ZOLPAN.

7. Prélèvement à la source : Le montant du PAS a été estimé à 4,7%€ par le cabinet.

Annexe A9– Bulletin de paye de Mme VERNET

BULLETIN DE PAIE					
Période : du 01/03/2023 au 31/03/2023			Paiement par virement le : 31/03/2023		
EMPLOYEUR			SALARIÉ		
Nom :	ZOLPAN		Nom et Prénom : Michèle VERNET		
Adresse :	3 BD Charles VOISIN 42160 ANDREZIEUX BOUTHEON		Adresse : rue Jiji, 42 500 le Chambon Feugerolles		
N° APE :	4645Z		N° de Sécurité Sociale : 2 77 02 42 356 345 69		
N° SIRET :	75 256 128 200 019		Début du contrat : 01/01/2011		
Convention Collecti CCN décoration			Date d'ancienneté : 01/01/2011		
ENTREPRISE DE 7 SALARIES			Emploi : responsable commerciale Classification : non cadre		
DÉSIGNATION	BASE	PART SALARIALE		PART PATRONALE	
		Taux	Montant	Taux	Montant
Salaire de base	151,67	14,51	2 200,00		
Heures supplémentaires 25 %	5,00	19,23	96,14		
Primes ancienneté	2 200,00	6%	132,00		
commission sur ventes			1 050,00		
Avantage en nature voiture			120,00		
Avantage en nature télécom			13,00		
Rémunération brute			3 611,14		
SANTÉ					
Sécurité sociale - Maladie Maternité Invalidité Décès	3 611,14	0,00%		7,00%	252,78
Complémentaire Santé	90,00	40,00%	36,00	60,00%	54,00
ACCIDENT DU TRAVAIL- MALADIE PROFESSIONNELLE					
	0,40	0,00%		2,40%	0,01
RETRAITE					
Sécurité Sociale plafonnée (jusqu'à 1 PSS)	3 611,14	6,90%	249,17	8,55%	308,75
Sécurité Sociale déplafonnée	3 611,14	0,40%	14,44	1,90%	68,61
Complémentaire tranche 1 (jusqu'à 1 PSS)	3 611,14	3,15%	113,68	4,72%	170,52
contribution eq général	3 611,14	0,86%	31,06	1,29%	46,58
allocations familiales	3 611,14			3,45%	124,58
ASSURANCE CHÔMAGE (jusqu'à 4 PSS)					
	3 611,14		-	4,20%	151,67
AUTRES CONTRIBUTIONS DUES PAR L'EMPLOYEUR					
fnal plafonnée	3 611,14			0,10%	3,61
solidarité autonomie	3 611,14			0,30%	10,83
financement orga syndicales	3 611,14			0,016%	0,58
taxe apprentissage	3 611,14			0,68%	24,56
versement MOBILITE					
effort construction	3 611,14			0,45%	16,25
TOTAL SOCIAL					
cotisations formations	3 611,14			1,00%	36,11
CSG non imposable à l'impôt sur le revenu (assiette spécifique)= ded du revenu	3 507,49	6,80%	238,51	0,00%	
CSG non ded à l'impôt sur le revenu HS	94,46	6,80%	6,42		
CSG/CRDS imposable à l'impôt sur le revenu (assiette spécifique) donc non déd à IR	3 601,94	2,90%	104,46	0,00%	
ALÈGEMENT DE COTISATIONS					
allègement de cotisations Fillon (donné ici)		0,00%		-	151,70
allègement cotisations sur HS	- 5,00	1,5		-	7,50
réduction des cotisations sur HS	- 96,14	11,31%	10,87		
TOTAL DES COTISATIONS ET CONTRIBUTIONS			782,86		1 110,25
salaire net			2 828,28		
"-avance et acompte			150,00		
"-oppositions					
"-Avantage en nature voiture			120,00		
"-Avantage en nature télécom			13,00		
"-indemnités de transport					
"-remboursement des frais professionnels					
net à payer avant impôt sur le revenu			2 665,28		
impôt sur le revenu : taux non personnalisé			136,16		
net à payer			2 529,12		
coût total employeur					4 721,38

PSS = Plafond de sécurité sociale = 3 666
 Dans votre intérêt, et pour vous aider à faire valoir vos droits, conservez ce bulletin de paie sans limitation de durée.

I. Évaluations des Frais réels

a) Les Frais de déplacement

Barème kilométrique applicable aux voitures (en €)

Puissance administrative (en CV)	Distance (d) jusqu'à 5 000 km	Distance (d) de 5 001 km à 20 000 km	Distance (d) au-delà de 20 000 km
3 CV et moins	$d \times 0,502$	$(d \times 0,3) + 1007$	$d \times 0,35$
4 CV	$d \times 0,575$	$(d \times 0,323) + 1262$	$d \times 0,387$
5 CV	$d \times 0,603$	$(d \times 0,339) + 1320$	$d \times 0,405$
6 CV	$d \times 0,631$	$(d \times 0,355) + 1382$	$d \times 0,425$
7 CV et plus	$d \times 0,661$	$(d \times 0,374) + 1435$	$d \times 0,446$

b) Les Frais de repas

Lorsque vous déjeunez en dehors de chez vous, vous pouvez déduire les frais supplémentaires que vous engagez. La valeur du repas pris au foyer est évaluée chaque année par l'Administration. Pour l'imposition des revenus 2022, la valeur d'un repas pris au foyer est de 4,95 €.

Si vous n'avez pas de justificatif détaillé, les frais supplémentaires sont évalués au prix défini par l'administration pour un repas pris à domicile.

II. Barème de l'IR

Barème de l'impôt 2023 sur les revenus 2022

Fraction du revenu imposable (pour une part)	Taux d'imposition à appliquer sur la tranche
Jusqu'à 10 777 €	0 %
De 10 778 € à 27 478 €	11 %
De 27 479 € à 78 570 €	30 %
De 78 571 € à 168 994 €	41 %
Supérieur à 168 995 €	45 %

III. Calcul des crédits d'impôt

Dépenses concernées : Vous pouvez bénéficier d'un crédit d'impôt si vous engagez des dépenses au titre des services à la personne qui vous sont rendus à votre résidence principale ou secondaire située en France, que vous en soyez propriétaire ou non.

Nature des dépenses éligibles : Les salariés doivent effectuer à domicile des tâches à caractère familial ou ménager. Il s'agit notamment des activités suivantes :

- Garde d'enfants ;
- Soutien scolaire ;
- Assistance aux personnes âgées ou handicapées ;
- Entretien de la maison et travaux ménagers ;
- Petits travaux de jardinage ;
- Prestations de petit bricolage ;
- Prestations d'assistance informatique, internet et administrative ;
- Soins et promenades d'animaux de compagnie, à l'exception des soins vétérinaires et du toilettage, pour les personnes dépendantes.

Vous pouvez retrouver la liste complète des services éligibles dans le code du travail (Articles D7231-1, D7233-5 et L 7231-1).

Calcul de l'avantage fiscal : Le crédit d'impôt est égal à 50% des dépenses effectivement supportées, retenues dans une limite annuelle de 12 000 euros, éventuellement majorée.

Annexe B2 – DOCUMENTATION SOCIALE

Commissions sur CA annuels attribuées aux commerciaux de chez ZOLPAN

CA annuel de	à	Commission
0	20 000	0%
20 000	50 000	1%
50 000	100 000	2%
100 000	+	4%

Exemple : Pour un CA annuel de 60 000 €, vous percevrez $(60\,000 - 50\,000) \times 2\% + 30\,000 \times 1\% = 500$ euros de commission versés en 2 fois.

Prime d'ancienneté- extrait de la convention collective

Ancienneté	Prime en % du salaire de base
< 3ans	0 %
de 3 à 6 ans	2 %
de 7 à 10 ans	4 %
de 11 à 15 ans	6 %
à partir de 16 ans	10 %



AVANTAGE EN NATURE VEHICULE

Selon la méthode forfaitaire ¶

Véhicule acheté		Véhicule en location (avec ou sans option d'achat)
5 ans et moins	Plus de 5 ans	
L'employeur ne prend pas en charge le carburant		
9% du prix d'achat du véhicule	6% du prix d'achat du véhicule	30% du cout global pour la location (location, entretien, assurance). L'évaluation est plafonnée à celle qui résulte de la règle applicable au véhicule acheté, le prix de référence du véhicule étant le prix d'achat TTC du véhicule par le loueur, rabais compris, dans la limite de 30 % du prix conseillé par le constructeur pour la vente de véhicule au jour du début du contrat.
L'employeur prend en charge le carburant		
9% du prix d'achat du véhicule PLUS les frais de carburant OU 12% du prix d'achat du véhicule	6% du prix d'achat du véhicule PLUS les frais de carburant OU 9% du prix d'achat du véhicule	30% du cout global pour la location (location, entretien, assurance) PLUS les frais de carburant. OU 40% du cout global pour la location (location, entretien, assurance) PLUS les frais de carburant. L'évaluation est plafonnée à celle qui résulte de la règle applicable au véhicule acheté, le prix de référence du véhicule étant le prix d'achat TTC du véhicule par le loueur, rabais compris, dans la limite de 30 % du prix conseillé par le constructeur pour la vente de véhicule au jour du début du contrat.

Selon la méthode des dépenses réelles ¶

Véhicule acheté		Véhicule en location (avec ou sans option d'achat)
5 ans et moins	Plus de 5 ans	
L'employeur ne prend pas en charge le carburant		
20% prix d'achat + assurance + frais d'entretien = A Avantage en nature (B) = A x (nombre de km parcourus à titre privé / total de km parcourus par le véhicule pour la même période)	10% prix d'achat + assurance + frais d'entretien = A Avantage en nature (B) = A x (nombre de km parcourus à titre privé / total de km parcourus par le véhicule pour la même période)	Coût global de la location + entretien + assurance = A Avantage en nature (B) = A x (nombre de km parcourus à titre privé / total de km parcourus par le véhicule pour la même période)
L'employeur prend en charge le carburant		
B + frais réels de carburant utilisé pour un usage personnel	B + frais réels de carburant utilisé pour un usage personnel	B + frais réels de carburant utilisé pour un usage personnel

NATURE NTIC extrait legisocial

Définition des NTIC ¶

Les outils issus des NTIC (Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication) visent essentiellement les ordinateurs, progiciels, logiciels, forfaits internet, téléphones mobiles...

Utilisation à titre privé = avantage en nature ¶

Par principe, l'utilisation à titre privé par les salariés d'outils issus des NTIC mis à leur disposition par l'employeur constitue un avantage en nature.

2 méthodes de chiffrage ¶

Afin d'évaluer cet avantage en nature, l'employeur dispose de 2 méthodes de chiffrage :

1. Sur la base des dépenses réellement engagées ;
2. Sur la base d'un forfait.

.../...

L'évaluation forfaitaire ¶

- Lorsque l'employeur achète des outils issus des NTIC pour les mettre à la disposition permanente du salarié, l'avantage en nature déterminé par l'usage privé de ces outils est calculé annuellement sur la base forfaitaire de 10 % de son coût d'achat public, toutes taxes comprises ;
- Lorsque l'employeur paie un abonnement pour la location de ces outils et les met à la disposition permanente du salarié, l'avantage en nature dégagé par l'usage privé de ces outils se détermine sur la base de 10 % du coût annuel de l'abonnement, toutes taxes comprises ;
- Lorsque la formule commerciale ne distingue pas l'achat et l'abonnement, le taux de 10 % s'applique au coût total prévu par le contrat.

.../...

L'évaluation d'après les dépenses réellement engagées ¶

- Lorsque l'employeur opte pour les dépenses réellement engagées, la présentation de justificatifs (facture téléphonique, facture d'accès interne...) du temps passé par le salarié à une utilisation privée est demandée.
- Lorsque l'employeur ne peut apporter la preuve des dépenses réellement engagées, l'avantage résultant de l'usage privé sera évalué

LES TAUX DE COTISATIONS

Extrait de legisocial 2023

COTISATIONS	BASES	TOTAL	Taux	
			SALARIE	EMPLOYEUR
Maladie (rémunération >2,5 Smic ou employeurs non éligibles)	Total	13,00 %		13,00 %
Maladie (rémunération ≤ 2,5 Smic et employeurs éligibles)	Total	7,00 %		7,00 %
Vieillesse déplafonnée	Total	2,30 %	0,40 %	1,90 %
Vieillesse plafonnée	Tranche A	15,45 %	6,90 %	8,55 %
Allocation familiales (rémunération > 3,5 SMIC)	Total	5,25 %		5,25 %
Allocation familiales (rémunération ≤ 3,5 SMIC)	Total	3,45 %		3,45 %
Accident du travail	Total	variable		variable
FNAL (moins de 50 salariés)	Tranche A	0,10 %		0,10 %
FNAL (au moins 50 salariés)	Total	0,50 %		0,50 %
Contribution solidarité autonomie	Total	0,30 %		0,30 %
Versement MOBILITE (11 salariés et plus)	Total	variable		variable
Forfait social (11 salariés et plus)	Contributions patronales prévoyance complémentaire exonérées	8,00 %		8,00 %

SMIC au 1^{er} janvier 2023 : 11.27 € brut de l'heure

BAREME SAISIE ARRET AVEC 2 PERSONNES A CHARGE

De	À	Quotité saisissable	Fraction mensuelle saisissable en Euros	PAR TRANCHE !
0	615.83	1/20	30.79	
615.83	946.67	1/10	33.08	
946.67	1279.17	1/5	66.50	
1279.17	1608.33	1/4	82.29	
1608.33	1939.17	1/3	110.28	
1939.17	2275.83	2/3	224.44	

Au-dessus de 2 275.83 euros, le salaire est saisi en totalité.

1- Détails des calculs :

- Suivi des stocks

.....

- Suivi des VMP

.....

- Suivi des créances clients

Client	Créance au 31/12/2022	Commentaires/ Calcul	Dépréciation au 31/12/2021	Dépréciation au 31/12/2022	Ajustement		Créances irrécouvrables	
	HT				Dotations	Reprises	HT	TVA
09MBDREF								
09DVPLAT								
09STAFFP								
09MANIER								
TOTAUX								

Annexe C3 : Calcul de l'IR

1- Comparaison Frais réels – Méthode du forfait pour Madame VERNET :

	Méthode du FORFAIT		Méthode des FRAIS RÉELS
Salaire Net Imposable		Salaire Net Imposable	
Salaire Net Retenu			

Détails des Calculs :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

2- Calcul de l'IR

Éléments à étudier	Montants	Justifications/Calculs
1- Salaire Net Global du Foyer (1) Madame Monsieur	29 340	Abattement pour frais méthode des frais réels
2- Nombre de parts		
3- Quotient familial		
4- Impôt Brut		
5- Crédit d'Impôt		
6- Impôt Net		

(1) Total des salaires du foyer après abattement pour frais (méthode du forfait ou frais réels)

Nom :

Prénom :

BTS CG1

ANNEXE C6 : Extrait du bulletin de paye de Mme VERNET mars 2023 (à rendre avec la copie)

ELEMENTS	VALEURS	JUSTIFICATIONS
Calcul du nombre d'heures	151,67 H	
Valeur unitaire des heures sup. à 25%	19.23 €	
Commissions		
Prime ancienneté		
Avantage en nature véhicule		
Avantage en nature télécommunication		
Part mutuelle employeur		
Taux maladie (justifier par calculs)		
Taux allocations familiales (justifier par calculs)		
Base CSG/CRDS non déductible	3 601.94	
Base CSG non déductible à l'impôt sur le revenu	94.46	
Salaire net (Calcul)		
Net imposable du mois (Calcul)		